Image not found or type unknown

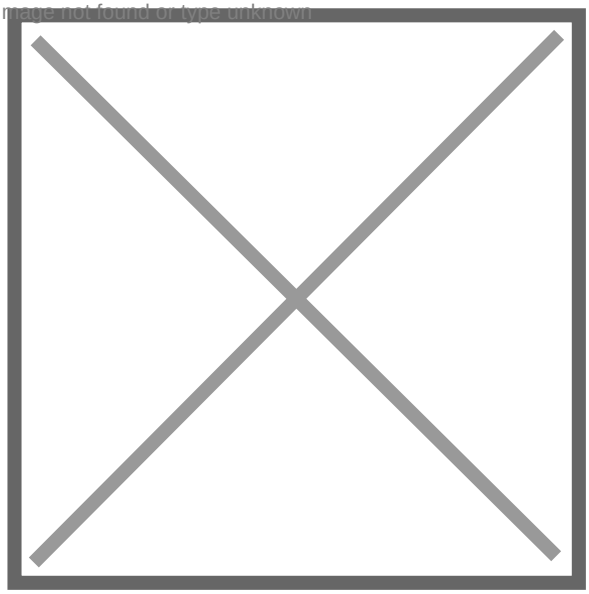

Non paiement de la pension ?

Par **narcisse**, le **29/08/2009** à **10:50**

Bonjour,
Le père de ma fille ne me verse plus la pension alimentaire depuis 3 mois. D'après lui, étant aux ASSEDIC il n'est plus obligé de la payer. Est-ce que c'est vrai ? Quels recours ais-je (comme je vis en couple je n'ai pas droit à l'allocation de soutien familial auprès de la CAF) ?
Merci d'avance pour vos réponses.
Cordialement

Par **sherazade**, le **30/08/2009** à **00:42**

bon soir, même si le père de votre enfant est au chômage tant que vous n'avez pas eu un autre jugement qui précise qu'il ne doit plus ou bien qu'il doit diminuer le montant de la pension alimentaire à payer, il doit toujours vous verser les sommes indiquées sur le premier jugement.

Vous devez signaler à la C.A.F que celui ci ne vous verse plus cette pension. Ils ont un document que vous pouvez télécharger sur leur site que vous devez remplir et renvoyer au plus vite. De leur côté ils vont faire les démarche auprès du père afin que celui-ci vous verse les pensions non perçu.

Par contre, je ne me rappelle plus si vous devez faire une démarche auprès d'un huissier ?

Bon courage

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés